

## BESOINS DE MOBILITÉ DES PERSONNES : OFFRES NOUVELLES ET IMPACTS

**23 février 2017** Plus de 40 millions de déplacements journaliers : ce seul chiffre marque l'importance de la mobilité des personnes en Ile-de-France. Leurs caractéristiques évoluent au fil du temps en fonction des nouveaux besoins professionnels et personnels des habitants, de l'activité économique, des nouvelles organisations du travail, des politiques d'aménagement du territoire et des opportunités offertes par de nouveaux aménagements de transport. L'horizon de la présente analyse sur les besoins de mobilité en Ile-de-France et les réponses à y apporter se situe autour de 2020 - 2025.

La mobilité des habitants de l'Ile-de-France s'appuie sur une offre importante et diversifiée de transports publics, ferroviaires (SNCF et RATP) et routiers (taxis et bus), ainsi que sur les transports individuels liés à la possession d'une automobile ou d'un deux-roues (scooter, moto, bicyclette) par une large partie de la population. Cette mobilité n'a pas toujours laissé place à une complémentarité bien conçue entre modes de transport. L'exemple des gares routières ou des parkings à proximité des gares ferroviaires illustre ce point.

### ENRICHIR LES SERVICES

Le renforcement du transport collectif sur route, par bus notamment, constitue une piste intéressante, tout particulièrement hors du cœur de l'agglomération

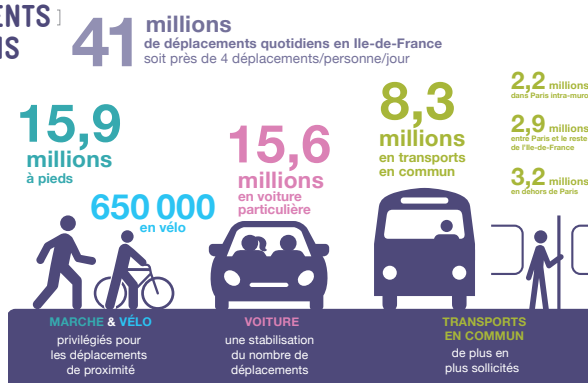
parisienne. En effet, la diversité des origines/destinations et la faible densité des flux n'autorisent pas un recours efficace aux transports collectifs « lourds ». Le transport collectif sur route permettrait un enrichissement du service offert dans des zones où l'usage « traditionnel » de la voiture particulière est aujourd'hui presque la seule voie possible alors même que c'est un moyen de transport sous optimisé avec un taux moyen de remplissage de seulement 1,3 personne/voiture.

En parallèle, de nouveaux services de mobilité permis par le développement de l'économie numérique émergent, comme le covoiturage entre particuliers, différentes formes d'auto partage, la location de vélos, les services de transport de personnes à la demande.

### MAÎTRISER L'INFORMATION NUMÉRIQUE

De façon plus générale, la place du numérique est très fortement croissante dans un marché qui n'est plus uniquement celui du transport mais celui de la mobilité. La maîtrise de l'information à destination de l'utilisateur-consommateur est un enjeu majeur. Elle concerne les offres de transport tous modes et leur intégration multimodale, la comparaison des services, les informations en temps réel ou la billettique intégrée. Le développement de l'application Vianavigo et ses prochaines extensions participe bien d'un tel objectif, à la condition de préempter très rapidement la satisfaction des besoins et d'assurer une grande qualité opérationnelle du service pour le crédibiliser.

### LES DÉPLACEMENTS DES FRANCILIENS



### BESOINS DE MOBILITÉ DES PERSONNES : OFFRES NOUVELLES ET IMPACTS

Rapport et avis présentés au nom de la commission Transports par Vincent GAUTHERON et Jean-Michel RICHARD.

## LES PRÉCONISATIONS DU CESER

Ayant à cœur l'amélioration durable de l'équilibre régional de l'offre de mobilité, le Ceser formule des propositions pour faciliter la satisfaction des besoins des Franciliens.

### OPTIMISER ET ADAPTER LES DISPOSITIFS EXISTANTS

tout en s'appuyant sur les nouvelles technologies, notamment pour : continuer à rendre les transports collectifs plus attractifs, encourager les modes actifs (marche et vélo) pour les déplacements de proximité, dynamiser l'usage du vélo sur les moyennes distances, faciliter, sécuriser et promouvoir le co-voiturage et les nouvelles formes de stationnement, adapter l'auto-partage au périurbain, et optimiser le transport à la demande.

### ACCOMPAGNER LES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS

au service de la mobilité urbaine. Les collectivités territoriales doivent accompagner toutes les initiatives, voire les amorcer afin de montrer l'exemple et déclencher une dynamique positive sur leur territoire. L'extension de la signalétique en temps réel sur les infrastructures existantes et dans les transports en commun reste indispensable.

**AMÉLIORER L'INTERMODALITÉ**, essentielle au développement des solutions alternatives de mobilité et, en particulier, à la réussite du projet Grand Paris Express. Cette démarche repose à la fois sur l'optimisation des interfaces physiques, les aspects organisationnels, tarifaires et l'information voyageurs.

### PILOTER LA CONVERGENCE DES INFORMATIONS

fournies par les opérateurs. C'est à la Région qu'il revient de piloter vigoureusement cette convergence pour éviter la captation de la valeur ajoutée qu'elle comporte par de grands acteurs de l'économie numérique.

### FAIRE DU STIF UNE AGENCE DE MOBILITÉ

afin de dépasser l'enchevêtrement des effets et la complexité générés par l'exercice de la compétence transport par les multiples collectivités territoriales impliquées (Région, Métropole du Grand Paris, EPCI).

### MENER DES ACTIONS D'INFORMATION,

de communication et de sensibilisation pour faciliter le développement des solutions de mobilité alternatives.

Une communication active ciblant l'ensemble des usagers (actifs, seniors, scolaires, touristes,... y compris les personnes familières aux nouvelles technologies ou non connectés) doit permettre de mieux faire connaître l'offre de mobilité disponible, en insistant sur les avantages économiques et environnementaux des modes alternatifs. Des aides financières et des mesures incitatives peuvent également être mises en place.

### AMÉLIORER LA COHÉRENCE ENTRE LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT ET DE TRANSPORTS.

Dans le respect des orientations du Schéma directeur de la Région Ile-de-France, la question de la nécessaire cohérence entre les politiques d'aménagement et de transports reste d'actualité. D'autant plus que la croissance attendue des besoins de mobilité à l'horizon 2030 ne paraît guère compatible avec celle de l'offre de transport. Celle-ci est limitée par de fortes contraintes physiques pesant principalement sur les infrastructures routières.

Retrouver l'intégralité du rapport et de l'avis sur : [ceser-iledefrance.fr](http://ceser-iledefrance.fr)

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT** Nadine Ursulet - Tél. : 01 53 85 66 07 - [nadine.ursulet@iledefrance.fr](mailto:nadine.ursulet@iledefrance.fr)